



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE

VILLE DE MONTAUBAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SESSION ORDINAIRE
Séance du 27 octobre 2017

N°214/10/2017 : MUSEE INGRES - RESTAURATION D'OEUVRES D'ART - DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC

L'an deux mille dix-sept, le vendredi 27 octobre à 18h30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 20 octobre 2017.

Etaient présents : 30

Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Laurence PAGES, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Danielle AMOUROUX, Colette HARLE, Jean-Michel MUSCATELLI, Nicole ROUSSEL, Nadia CHEKLIT, Denis JUGUERA, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Jeannine MEIGNAN, Rodolphe PORTOLES, Arnaud GUITARD, Arnaud HILION, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLO

Pouvoirs : 13

Mesdames, Messieurs Alain CRIVELLA à Annie GUILLOT, Aurore KOTHE à Brigitte BAREGES, Maxime BERAUDO à Pierre Antoine LEVI, Véronique LAGARRIGUE à Sophie LARAN, Monique VALAT à Laurence PAGES, Vally CENTOMO à Christian PEREZ, Angèle LOUCHART à Marie-Claude BERLY, Jean Martial DEJEAN à Thierry DEVILLE, Jean Luc BUDOIA à Clarisse HEULLAND, Philippe FASAN à Philippe FRANCOIS, Aurélie BURATTI à Georges DARUL, Valérie RABAULT à Arnaud GUITARD, Gaël TABARLY à Arnaud HILION

Absents : 2

Mesdames, Messieurs Jean GARROCQ, Carole DUNET-SCHUMANN

Madame Sophie LARAN donne lecture du rapport suivant :
Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la rénovation du Musée Ingres, la Ville de Montauban prévoit un programme de restauration des œuvres d'art : tableaux, arts graphiques, objets et sculptures.

Dans ce cadre, il est proposé de restaurer en 2018 les œuvres suivantes :

| Artiste et titre de l'œuvre | Restaurateur | Montant H.T. |
|--|---------------------|---------------------|
| Jollain : « Allégorie de l'inondation » - MI.842.3 | CRPA de Gaillac | 8 820.00 € |
| Carpaccio : « Adoration des bergers » - MI.867.109 | CRPA de Gaillac | 4 965.00 € |
| Ingres : « Jésus parmi les docteurs » - MI.867.71 | CRPA de Gaillac | 16 615.00 € |
| Blanchard : « Cérès » - MI.867.93 | CRPA de Gaillac | 2 290.00 € |
| Ensemble de dessins de JAD Ingres | Michel CAILLETEAU | 13 500.00 € |
| Ensemble de dessins de Romain Cazes | Eric OULEY | 11 500.00 € |
| Farinati : « Saint Jean » - MI.881.10 | Juliette MERTENS | 8 245.00 € |
| Momper : « Village sous la neige » - MI.50.566 | Juliette MERTENS | 4 620.00 € |
| Cambon : « Trop tard ou La Lettre » - MI.16.1.6 | Juliette MERTENS | 2 125.00 € |
| Cambon : « Le Billet » - MI.16.1.8 | Juliette MERTENS | 2 325.00 € |
| TOTAL H.T. | | 75 005 € HT |

Vu les crédits ouverts à cet effet au budget de l'exercice 2018 ;

Considérant que ce programme de restaurations est susceptible d'obtenir une subvention de la Direction Régionale des Affaires Culturelles ;

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- charger Madame le Maire de solliciter auprès de la D.R.A.C, une subvention au taux le plus élevé que possible pour cette restauration.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en Préfecture le :

06 NOV. 2017

De sa publication et/ou notification le :

06 NOV. 2017

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 30 octobre 2017

Maire,

Brigitte BAREGES

